

# Admission Post-Bac : procédure

## 1ère étape - L'inscription par internet

- Vous vous enregistrez sur la plateforme afin de constituer votre dossier numérique
- Vous saisissez l'ensemble de vos demandes de poursuite d'études : candidatures
- Vous classez vos demandes selon votre préférence : liste ordonnée des vœux

Vous devez établir un premier classement dès la sélection des candidatures mais vous aurez ensuite la possibilité de le modifier jusqu'au 31 Mai.

## Ajout et retrait de candidatures : Du 20 Janvier au 20 Mars 18H pour toutes vos candidatures.

- 

## 2ème étape - Constitution des dossiers de candidature

- Vous imprimez vos « fiches candidatures » à partir de votre dossier numérique, pour les formations qui demandent un dossier « papier »
- Vous constituez vos dossiers « papier » en vous conformant aux listes de pièces à joindre selon la formation demandée
- Vous envoyez vos dossiers individuellement en respectant les dates indiquées sur les fiches de candidature.
- Vous vous assurez de la bonne réception de vos dossiers
- Dès l'envoi de vos dossiers "papier", consultez régulièrement votre messagerie électronique intégrée à Admission Post-Bac; en effet, si des pièces manquent à l'un de vos dossiers, un message vous en avertira, le cas échéant
- Vous vérifiez que vos dossiers "papier" sont bien parvenus aux établissements sollicités et qu'ils sont complets en vous connectant à votre dossier numérique
- 

## 3ème étape - Résultats et réponses

- Vous pouvez changer l'ordre de vos vœux jusqu'au 31 Mai minuit.
- Vous consultez votre dossier numérique à chaque phase d'admission par Internet et, lorsqu'une proposition vous est faite, vous y répondez à partir de votre dossier numérique. En l'absence de réponse, votre candidature ne sera pas retenue.
- 1ère phase de propositions d'admission : du 08 Juin 14H au 13 Juin 14H
- 2ème phase de propositions d'admission : du 23 Juin 14H au 28 Juin 14H
- 3ème phase de propositions d'admission : du 14 Juillet 14H au 19 Juillet 14H

## 4ème étape - L'inscription administrative

Après avoir répondu « oui définitif » à la proposition d'admission qui vous est faite sur Internet, vous devez vous inscrire dans l'établissement (dates spécifiques à respecter).

- si, au terme de la procédure, vous n'avez aucune proposition d'admission, vous pourrez vous inscrire, à partir de votre dossier numérique, à la « procédure complémentaire » afin de vous porter candidat sur les places vacantes. Début de la procédure complémentaire: **le 24 Juin 14H** .Vous pouvez formuler des vœux jusqu'au 09 Septembre 23H59.